

Déclaration commune des élus CST le 3 avril

UNSA, CGT, CFDT, CFTC, FO, FA, UNICAT

Suite au rapport de la cour régionale des comptes, le COS ne distribuera plus la prime de départ en retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le processus d'arrêt du dispositif n'est pas clairement posé.

Le COS renvoie cette question aux employeurs.

Le président de la Métropole de Lyon a posé une intention sans calendrier et sans plus d'élément.

Il nous semble important d'alerter l'employeur sur les effets qu'entraîne cette décision :

- Les agents informés par nos soins décident en urgence de déposer leurs dossiers retraites. Ils auront des petites retraites,
- Une déception des agents qui ne voient pas de remerciement pour leur engagement,
- L'attractivité de la Métropole est donc égratignée une nouvelle fois,
- Des services vont s'arrêter faute de moyens humains dans les mois qui viennent.

Nous demandons une rencontre urgente entre le président et l'intersyndicale, afin qu'un engagement clair soit pris sur le maintien de l'allocation de départ en retraite des agents et bien évidemment les modalités pour atteindre l'objectif.